



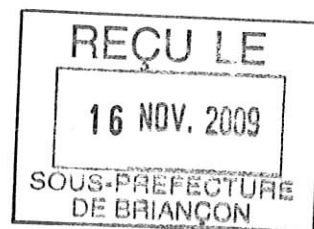
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 novembre 2009

Le 10 novembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 novembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 35 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
Nombre de pouvoir : 1 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
37 (à partir de la délibération 2009-136)



M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – Mme Renée PETELET (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Marie-Hélène PONSART*) – M. Alain PROREL (*représentant M. Maurice DUFOUR*) – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-114*) – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Raymond COLOMB (*représentant M. Thierry DUCURTIL*) - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (*représentant Mme Nicole MATHONNET*).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine VALDENAIRE à M. Philippe SEZANNE (*jusqu'à la délibération n° 2009-113*)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 2009-115 DU 10 NOV 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Election des Membres de la C.A.O.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'ainsi, la composition de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Briançonnais, est arrêtée comme suit :

- du Président du Conseil Communautaire, président de la commission ou de son représentant

- de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu les propositions formulées par le Bureau en date du 27 octobre 2009,

Vu l'accord unanime du Conseil Communautaire pour faire application du dernier alinéa de l'article L. 2122-21 du C.G.C.T., et de ne pas procéder au scrutin secret,

Il est procédé, selon le mode scrutin de la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des titulaires puis des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Vu le résultat du scrutin,

DÉLIBÈRE

■ Elit, en qualité de membres titulaires :

- M. Gérard FROMM
- M. Guy HERMITTE
- M. Thierry DUCURTIL
- M. Pierre BOUVIER
- M. Pierre LEROY

■ Elit, en qualité de membres suppléants :

- Mme Laurence FINE
- M. René SIESTRUNCK
- M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC
- M. Jean Pierre SEVREZ
- M. Xavier CRET

■ Décide que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat.

■ Rappelle qu'il est pourvu au remplacement des membres titulaires ou suppléants conformément à l'article 22 du code des marchés publics.



Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. :

Date affichage :

13 NOV. 2009

17 NOV. 2009